



Compagnie des Archers Mâconnais
Saison 2024 – 2025
FICHE DE RENSEIGNEMENTS (joindre 1 photo)



Numéro de Licence (pour les renouvellements de licence) :

➤ **NOM *** : M-Mme-Melle

* : mention obligatoire

Nom de jeune fille * :

Date de naissance * :

Prénom :

Lieu de naissance * :

Nationalité :

Nom du père (pour ceux né à l'étranger) :

.....

Nom de la mère (idem)

.....

Représentant de l'enfant en Assemblée Générale (enfant de moins de 16 ans)

.....

Adresse :

Code postal : Ville * :

Téléphone : Mobile * :

Adresse e-mail * :

Adresse e-mail * :

Profession :

Taille (préciser S, M, L etc).....

➤ Type de licence :

ADULTE pratique en compétition

POUSSIN

ADULTE pratique en club

DECOUVERTE à partir du 1^{er} mars 2025

ADULTE pas de pratique sportive

CONVENTION HANDI FFSA, FFSU ou UNSS (sur présentation de licence à jour

JEUNE

	Arc classique	Arc à poulies (avec ou sans viseur)	Arc nu ou arc classique sans viseur	Arc chasse	Arc droit
Choisissez votre type d'arc (cochez la case)					

➤ Souscription assurance (0,28 €) OUI NON

Note : les 0,28€ sont inclus dans le prix de la licence énoncé ci-dessous

En vertu des possibilités offertes de l'article 38 de la Loi sur le sport, il est possible de refuser la garantie individuelle accident prévue dans le cadre de la prise de licence. En cas de refus de cette garantie, la personne concernée (ou ses ayants droits) renonce à une indemnisation en cas d'accident survenu au cours des activités Tir à l'Arc. Ce refus doit être clairement exprimé **en complétant le modèle de lettre page 4 de la présente.**

➤ **Création et renouvellement de licence**

Le certificat médical n'étant plus obligatoire, tant pour les mineurs que pour les jeunes, le questionnaire de santé est suffisant.

Questionnaire de santé, date de remplissage (lien vers questionnaire de santé à imprimer et remplir :

https://www.ffta.fr/sites/ffta/files/qs-sport_cerfa_15699.pdf)

Si obligation médicale de certificat (en cas de réponse positive à une question du QS)

Certificat médical, daté de moins de 1 an

Mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique du tir à l'arc

Mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique du tir à l'arc y compris en compétition

Nom du médecin : Date de délivrance : N° du médecin :

Personnes à joindre en cas de besoin (obligatoire pour les mineurs)

NOM	PRENOM	TELEPHONE	RESPONSABLE LEGAL

➤ **Activités :**

La personne ci-dessus désignée :

désire adhérer à la Compagnie des Archers Mâconnais pour la saison 2024-2025

désire participer au cours d'initiation adulte (coût 60€ pour la saison) le lundi soir

désire participer au cours perfectionnement adulte avec D.E. et entraîneur fédéral (coût 60€ pour la saison) ; possibilité de 2 cours par semaine au coût de 100€ pour la saison (mercredi soir et vendredi soir),

désire participer aux entraînements compétitions adultes avec D.E. ou entraîneur fédéral (coût 60€ pour la saison) ; possibilité de 2 cours par semaine au coût de 100€ pour la saison (mardi soir et jeudi soir)

désire participer aux entraînements compétitions jeunes avec D.E. (coût 100€ pour la saison ; 2 cours par semaine ; mardi et jeudi)

désire participer à l'école d'arc (coût 30€ pour la saison ; 1 cours par semaine ; le mercredi)

désire louer un arc de compétition (coût 150€ et chèque de caution de 300€) ; location 31 août / 1^{er} septembre (prorata possible à partir de mars)

désire acheter un kit débutant pour 70€

désire acheter le maillot de la Compagnie pour 40€ ; taille vêtement

Projet Archers Mâconnais
Association Sportive

Compagnie
DES ARCHERS
MÂCONNAIS



Et verse ci-joint :

- un chèque d'un montant de€ relatif à la licence
- un chèque d'un montant de€ relatif aux autres activités
- un montant en bons ou tickets loisirs, coupons sport, de€ (CAF/ANCV)
- la somme en espèces de€
- désire soutenir la Compagnie des Archers Mâconnais et verse la somme de€ à titre de membre bienfaiteur (réduction d'impôt de 66% du montant du don).

Tarif des licences (montant indiqué en €)

*réduction de : 25% à partir de la 3ème personne du foyer familial et fiscal sur le total de la part club

** inclus assurance et part pour événement internationaux ffa 2025

TYPES DE LICENCE		Fédération Nationale **	Part club incluse pour licenciés *	Total coût licence
A	Adultes pratiques en compétition	75,50	60,00	134,50
L	Adultes pratiques en club	68,03	60,00	127,00
E	Pas de pratique	47,03	25,00	72,00
J	Jeunes	45,50	60,00	107,50
P	Poussins	39,53	60,00	98,50
D	Découverte à partir de Mars	28,03	45,00	73,00
S	Convention UNSS (le tarif est hors licence UNSS)	25,03	60,00	85,00
U	Convention Sport universitaire (le tarif est hors licence FNSU)	25,03	60,00	85,00
H	Convention FFSA (le tarif est hors licence FFSA ; pour information base, compétition adultes 45€)	20,00	60,00	80,00

Fait à : Le :/...../20

Signature (signature du père ou de la mère obligatoire pour l'inscription d'un mineur, précédée de son identité)



LETTRE DE REFUS Individuelle accident

Je soussigné,

Monsieur/Madame.....né(e)le...

..... père, mère, tuteur de

déclare avoir pris connaissance de la notice d'information sur les assurances délivrée par la Compagnie des Archers Mâconnais N° d'affiliation 02 71 076 agissant en qualité de club affilié à la Fédération Française de Tir à l'Arc.

En vertu des possibilités offertes de l'article 38 de la loi sur le sport, je refuse la garantie individuelle accident d'un montant de 0,28 €, quel que soit le type de licence (poussin, jeune, découverte ou adulte) qui me donne droit à une indemnisation en cas d'accident survenu au cours des activités Tir à l'Arc.

Je renonce donc à une indemnisation en cas d'accident survenu au cours des activités Tir à l'Arc.

Je reconnais avoir reçu les informations de mon club sur les questions d'assurance liées à la pratique du Tir à l'Arc avec ma licence.

Fait à Mâcon, le

Le soussigné,

Nom & signature précédés de la mention "Lu et approuvé"

Signature des parents
(Si mineur).

AUTORISATION DROIT A L'IMAGE

Je soussigné (e).....

Né (e) le

Autorise la Compagnie des Archers Mâconnais

- A capter et à exploiter à titre gracieux mon image prise lors d'entraînements, de compétitions ou tout évènement au sein de la Compagnie des Archers Mâconnais, sur tout support et en tout format,
- A diffuser les images ainsi réalisées pour l'usage de la Compagnie des Archers Mâconnais dans un cadre strictement non commercial, par voie de presse ou sur son site internet.

Fait à Mâcon, le/...../.....

Signature de l'enfant (précédée de la mention « Bon pour accord »)

Père, Mère ou Tuteur.....

Signature (précédée de la mention « Bon pour accord »)

AUTORISATION PARENTALE (ne concerne que les mineurs)

ENFANT : Nom : **Prénom :**

Je soussigné(e) (père, mère, tuteur)..... de l'enfant susnommé l'autorise à pratiquer le tir à l'arc au sein de la Compagnie des Archers Mâconnais, affiliée à la Fédération Française de Tir à l'arc (FFTA) pour la saison **2024/2025**. Je déclare avoir pris connaissance des horaires. L'enfant mineur désigné ci-dessus est licencié à la FFTA par les soins de la Compagnie des archers Mâconnais. Il bénéficie de la sorte de l'assurance fédérale (pour les garanties souscrites). J'ai bien noté que sa licence doit être accompagnée d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique sportive du tir à l'arc y compris en compétition pour être validée. Je m'engage à fournir cette attestation au responsable de la Compagnie des Archers Mâconnais.

J'autorise également l'enfant mineur désigné ci-dessus à prendre part aux compétitions sportives, concours et autres activités, et à s'y rendre avec les moyens mis en œuvre par les dirigeants de l'association.

Précautions particulières éventuelles (sportives, médicales, alimentaires...) :

.....

J'autorise, dans le cadre des activités de la Compagnie des Archers Mâconnais, les dirigeants en charge de l'enfant mineur désigné ci-dessus à prendre toute décision médicale et à le faire opérer en cas d'urgence.

N° de sécurité sociale : Nom et adresse de l'organisme de sécurité sociale :

.....

Personnes à prévenir :

..... Tél :

..... Tél :

Autorisation parentale pour tout prélèvement automatique nécessitant une technique invasive lors d'un contrôle antidopage sur les mineurs

En application de l'article 7 du décret n°2011-57 du 13 janvier 2011 relatif aux examens et prélèvements autorisés pour la lutte contre le dopage modifiant l'article R.232-52 du code du sport,

Je soussigné (e) (Nom, Prénom)..... agissant en qualité de représentant légal de l'enfant mineur (Nom Prénom de l'enfant)..... autorise tout préleveur agréé par l'Agence Française de lutte contre le dopage, dûment mandaté à cet effet, à procéder tout prélèvement nécessitant une technique invasive (prise de sang, prélèvement de cheveux...) lors d'un contrôle antidopage sur l'enfant mineur (Nom Prénom de l'enfant).....

Fait à Le

Signature

N.B : l'absence d'autorisation parentale est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôle et est susceptible d'entraîner des sanctions disciplinaires. Ces sanctions disciplinaires, outre les sanctions pécuniaires, peuvent aller d'une interdiction temporaire à une interdiction définitive de pratiquer le tir à l'arc ou la totalité des activités sportives en club et à fortiori en compétition.